

# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER REGIONALE FEMININE 2 (RF2)

POULE A	POULE B
TEMPLEUVE LP - 2	DUNKERQUE MALO BASKET CLUBS - 2
ASOB CARVINOIS	BASKET CLUB DE MARCK
SPORTS OUVRIRS ARMENTIEROIS	ACLPAB CALAIS - 2
DOUAI BASKET FEMININ - 2	USO BRUAY LABUISSIERE
ONNAING JA - 1	BC NEUFCHATEL HARDELLOT - 1
CO TRITH BASKET PORTE DU HAINAUT - 2	LILLE-EST BASKET
BB LA CROIX ST OUEN - 2	RONCHIN BC
AULNOY VALENCIENNES S - 1	COEUR DE FLANDRE BASKET BALL
LOISON ATHLETIC CLUB	LILLE BASKET
US CREPY EN VALOIS	ROUBAISIEEN STADE
ST AMAND PH - 3	WAMBRECHIES J
BC MERICOURT	WATTRELOS BC

## PREAMBULE

Pour tous les points non repris ci-après et dans les règlements généraux de la LR HDF, les règlements fédéraux s'appliquent à tous les championnats organisés par la Ligue Régionale Hauts de France.

Le championnat RF2 est ouvert aux associations affiliées à la F.F.B.B. ayant réglé leurs amendes et cotisations départementales et/ou régionales dans les délais prévus.

La non-observation de ces obligations donnera lieu à l'ouverture d'une enquête par la commission régionale des compétitions. Les conclusions seront communiquées pour information au Bureau de la Ligue. Les sanctions pourront aller de l'exclusion du championnat en début ou milieu de saison jusqu'au déclassement de l'association sportive fautive à la dernière place du championnat, ce qui entraîne la descente automatique en fin de saison.

Dans ses championnats, la Ligue se réserve le droit de refuser l'inscription ou de disqualifier une association non en règle.

## ARTICLE 1 – SYSTEME DE L'EPREUVE

Le Championnat RF2 est composé pour la saison 2023/2024 de 24 équipes réparties en 2 poules de 12 disputant des rencontres Aller / Retour soit 22 rencontres.

Les premiers de chaque poule accèdent en PNF et se disputent le Titre de Champion régional.

Les deuxièmes et troisièmes de chaque poule se rencontrent en aller/retour (aller 3B/2A et 3A/2B puis retour 2A/3B et 2B/3A). Les vainqueurs se rencontrent ensuite pour une place d'accession supplémentaire en PNF.

Les 6 équipes (3x2) classées aux dernières places de chaque poule descendent en RF3 de la Ligue Régionale HDF et sont remplacées par 6 montées de RF3.

En cas de refus ou d'impossibilité d'accession, l'ordre des montées se fera suivant le classement (Ranking).

Les places qui resteront disponibles en RF2, en fonction des descentes de PNF, seront prises en repêchage dans l'ordre du classement (Ranking).

Des descentes supplémentaires (ou des repêchages) sont également possibles en fonction des descentes des divisions supérieures ou d'une défection d'engagement.

L'équipe classée dernière ne peut être repêchée sauf cas exceptionnel avec accord du Bureau Directeur.

En cas de place vacante après les repêchages, il est fait appel aux clubs de la division inférieure dans l'ordre du classement.

Le remplacement éventuel d'une association en cas de forfait ou de non-engagement est décidé par la commission régionale 5x5. Ce remplacement ne peut intervenir qu'avant la première journée de championnat.

**ARTICLE 2 – REGLES DE PARTICIPATION**

<b>Règles de participation autres championnats seniors (inférieurs à la PN)</b>		
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	10 maximum
	Extérieur	10 maximum
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, 1 CASTCTC, 2C, 2CASTCTC, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (hors CTC)	3
	OC ou OCASTCTC	Sans limite
	ASP	0
<b>Types de licences autorisées (nb minimum)</b>	<b>Joueur du club porteur dans le cadre d'un engagement en inter-équipe</b>	<b>5</b>
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune	3
	Orange	3

**ARTICLE 3 – FRAIS et DESIGNATIONS DES OFFICIELS**

La désignation des arbitres sur ce championnat est confiée à la CRO.

Les frais d'arbitrage seront indemnisés à parts égales entre les clubs, par l'intermédiaire de la caisse de péréquation, gérée par la Ligue Régionale HDF.

**ARTICLE 4 – HORAIRE DES RENCONTRES**

L'horaire des rencontres est fixé le dimanche à 16h00.

**ARTICLE 5 – DUREE DES RENCONTRES et PROLONGATIONS**

Les rencontres se disputent en 4 quarts temps de 10 mn séparés par une mi-temps de 10 mn. Les prolongations sont autant de fois 5 mn.

**ARTICLE 6 – TAILLE DU BALLON**

Le ballon utilisé pour le championnat RF2 est de taille 6.

**ARTICLE 7 – TRANSMISSION DES RESULTATS**

Avec la version V2, le résultat sera saisi automatiquement. Une vérification devra néanmoins être faite.

Sera considéré comme « non communiqué » sauf cas de force majeure (panne du service) tout résultat non transmis.

Tous les problèmes doivent être obligatoirement signalés au secrétariat de la Ligue dès le premier jour ouvrable suivant la rencontre.

**ARTICLE 8 – DELEGUE CLUB**

Le club recevant doit nommer et mettre à la disposition des officiels l'un de ses licenciés majeurs pour assurer la fonction de délégué de club (art.3.6 des règlements sportifs généraux HDF)

Tout manquement sera sanctionné, d'un sursis pour une 1<sup>ère</sup> infraction et l'ouverture d'un dossier disciplinaire pour toute nouvelle infraction.

Il est fortement déconseillé au Président de l'Association sportive de prendre la fonction de délégué club.

**NBI En cas d'absence du Délégué club ou en cas de départ du Délégué club, les arbitres doivent le stipuler au dos de la feuille de marque et un dossier disciplinaire sera systématiquement ouvert.**

Hormis la fonction de délégué fair-play, le délégué de club ne pourra exercer aucune autre fonction durant la rencontre.

**ARTICLE 9 – SALLE**

La salle doit répondre aux normes définies dans le règlement fédéral Salles et Terrains pour une homologation de type HI au moins.

**ARTICLE 10 – FEUILLE DE MARQUE ELECTRONIQUE**

Pour ce championnat l'e-marque est obligatoire (art.6 des règlements sportifs généraux HDF)

**ARTICLE 11 – STATUT DE L'ENTRAINEUR**

L'entraîneur d'une équipe évoluant dans ce championnat sera soumis aux règles du statut de l'entraîneur régional (cf. règlement statut entraîneur).